



Association **Pour la Défense du Ciel Alpin**
Chez Mr Nové Josserand
270 chemin du Riou
05130 TALLARD
Tél : 04 92 54 05 10
pour les association membres de la CCE

Monsieur le Préfet des Hautes Alpes
Préfecture des Hautes-Alpes
28 rue Saint Arey BP 80 100
05011 GAP Cedex

le 21 mai 2025,

Objet : Demande de convocation de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Gap-Tallard
– Inscription à l'ordre du jour du projet Rotortrade
– Article R. 571-83 du Code de l'environnement

Monsieur le Préfet,

Les associations soussignées, membres du troisième collège de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Gap-Tallard, représentant ensemble au moins un tiers des membres de cette instance, vous adressent la présente demande en application de l'article R. 571-83 du Code de l'environnement.

Nous sollicitons la convocation d'une réunion de la CCE, à tenir avant le 11 juillet 2025, ayant à son ordre du jour une présentation détaillée du projet d'implantation de la société Rotortrade, annoncée comme devant établir sa base européenne sur l'aérodrome.

Compte tenu de la nature des activités envisagées (maintenance, personnalisation et commerce d'hélicoptères d'occasion), ce projet est susceptible d'entraîner une intensification des mouvements aériens et des nuisances associées. Il est donc indispensable que les membres de la CCE puissent disposer d'une information précise, et en débattre de manière éclairée.

Nous suggérons qu'en conséquence cette présentation soit assurée par un représentant qualifié de la société Rotortrade. Nous vous rappelons à cet égard que l'article R. 571-86 du Code de l'environnement permet au président de la commission, « à titre exceptionnel et sur un ordre du jour déterminé, d'inviter à participer à ses travaux toute personne dont la présence est jugée utile ».

Nous souhaitons que cette réunion puisse se tenir dans ce format avec un souci de transparence et de bonne information environnementale, conformément à l'esprit des textes encadrant le fonctionnement de la CCE.



POUR LA DEFENSE DU CIEL ALPIN

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Pour les associations membre de la CCE

Marc Nové Josserand Président de PDCA

Hervé Gasdon Président de SAPN

François Wolf représentant de Mountain Wilderness
en CCE